

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

NOUVELLES POLITIQUES

NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.

Du MARDI 29 Janvier 1793, l'an 2^e. de la République.

Les personnes dont l'abonnement à la *Gazette Universelle* finissoit le dernier octobre & le 30 novembre 1792, recevront les *Nouvelles politiques* jusqu'au 5 février. En échange du mois de novembre, les Souscripteurs de cette époque recevront le *Précis des évènements qui se sont passés en Europe* depuis le 10 août jusqu'au 15 novembre, ainsi que nous nous y sommes engagés. Ce *Précis* est actuellement sous presse, & sera envoyé dans le courant de février. Les uns & les autres sont priés de renouveler leurs souscriptions avant le 5 février, afin que leur service n'éprouve aucune interruption.

Le Bureau des *Nouvelles politiques*, &c., Feuille qui paroît tous les jours, est rue Neuve-des-Petits-Champs, près celle de Richelieu, n^o. 134. Le prix de l'abonnement est de 36 liv. par an, 18 liv. pour six mois, & 10 liv. pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être adressées au citoyen FONTANILLE, Directeur du Bureau, & non à d'autres. L'abonnement doit commencer le 1^{er}. d'un mois, & on ne reçoit point de billets de Caisses particulières, ni les lettres non-affranchies.

ESPAGNE.

De Madrid, le 6 janvier.

L'ESPAGNE, malgré ses offres de neutralité, continue toujours ses préparatifs de guerre. A Barcelonne & au Ferrat, on a transporté beaucoup de canons, & on travaille dans les arsenaux avec beaucoup d'activité. Un courrier extraordinaire arrivé de Londres a informé notre cour des armemens ordonnés par le cabinet de Saint-James. M. Jackson, envoyé de la Grande Bretagne, presse vivement le ministère espagnol de se joindre à sa cour, mais nous sommes sûrs qu'il n'y a encore rien de décidé à cet égard. C'est cependant depuis que l'Angleterre arme, que l'on remarque la plus grande activité dans le département de la marine. Les envoyés des autres cours déclarées contre la France, font les mêmes efforts pour engager l'Espagne à se joindre à la coalition. On a remarqué que les ambassadeurs de l'empereur & du roi de Sardaigne ont de fréquentes conférences avec le ministère espagnol, & qu'ils parlent sans cesse du succès infaillible de la campagne prochaine.

Calonne arriva à Madrid le 28 du mois dernier pour seconder les plans de la cour de Londres. Il a relevé les espérances des émigrés, & les ci-devant ducs d'Havré & de la Vauguyon paroissent très-satisfaits. Le nonce du pape dirige l'armée des prêtres, qui est ici très-nombreuse. Le jeune ministre de la Alcludia est très-embarrassé au milieu de toutes ces intrigues. Il craint la guerre; il craint outre cela les mécontents, qui sont en grand nombre. La reine n'est pas aimée du peuple; elle a même indisposé les royalistes les plus avoués. L'autre jour, pendant qu'elle passoit au Prado, le peuple garda le plus profond silence, tandis que le roi est toujours applaudi. Le roi & la reine comblent de faveurs la Alcludia: malgré les énormes dettes de l'état & la pauvreté du peuple, leurs majestés lui ont donné un magnifique hôtel à Aranjuez. Cette conduite produira quelque explosion violente, & la guerre contre la France pourroit la hâter.

A L L E M A G N E.

De Francfort, le 19 janvier.

Il ne faut pas croire tout-à-fait à toutes les troupes qui

marchent, à toutes les colonnes qui s'avancent dans les feuilles périodiques allemandes. On peut réduire à trente mille hommes effectifs ce qu'il y aura au 15 février de troupes autrichiennes rassemblées dans les environs du Rhin, & compter qu'à la même époque il pourra se trouver réunis vers le Bas-Rhin vingt-cinq mille Prussiens. Quant aux autres troupes que les deux puissances font ou feront marcher, ce ne sera gueres que vers le milieu ou la fin de mars qu'elles seront parvenues à leur destination, encore faut-il s'attendre que les circonstances détermineront le plus ou le moins d'accélération dans leur marche..... On peut en général regarder comme un aperçu assez exact, le calcul suivant.

Le nombre des nouvelles troupes que l'Autriche & la Prusse envoient ou enverront contre la France, est de 130 mille hommes, savoir: la première 70 mille, & la seconde 60 mille. Voilà les forces qui doivent agir du côté du Rhin, à compter du Brisgau autrichien. Que l'on ajoute à ces 130 mille hommes, 20 mille hommes à peu près, tant autrichiens que prussiens & hessois, qui se trouvent vers Cologne, &c. On aura 150 mille hommes destinés à attaquer les François vers le Nord.

Repousser les François au-delà de la Meuse, est le premier but que l'on se propose. Cet objet rempli, on attendra de nouveaux renforts pour attaquer en règle les Pays Bas, où l'on compte être entièrement rétabli pour le premier juin prochain, (car on se tient pour assuré d'empêcher jusques-là, par des troubles intestins, le pays de s'organiser)..... Le siège de Mayence commencera très-probablement dans les premiers jours de février. Le plan est de se borner à en faire le blocus en coupant exactement toute communication. C'est dans cette vue que l'armée de Clairfayt ne tardera pas à être renforcée & à se mettre à agir vigoureusement contre les François.

Les régimens de cavalerie autrichienne arriveront sans doute les premiers. Ce sont tous de grands hommes bien montés & admirablement bardés de fer. Leurs casques ne les rendent pas moins inaccessibles au sabre, que leur large cuirasse aux bayonnettes. On s'avise de les regarder tous comme des forces qu'on ne peut emporter qu'avec du canon.

L'armée prussienne que doit commander le prince Frédéric de Brunswick sur le Bas-Rhin, sera formée de 18 bataillons & de 15 escadrons ; il pourra s'y joindre un petit corps de troupes hanovriennes.

Les troupes prussiennes, à mesure qu'elles arriveront dans les environs de Wezel, y formeront un camp. Leur nombre sera, comme il vient d'être dit, de 25 mille hommes. Le quartier-général sera à Wezel. Le général de Knobelsdorff commandera sous le prince de Brunswick, frere du duc ; & ce corps de troupes aura beaucoup de grosses artilleries.

La garnison française de Cassel, près de Mayence, manque de bois de chauffage ; elle envoie souvent des détachemens pour en chercher dans les vignobles des environs.

Ces jours derniers, la garnison de Kœnigstein envoya un trompette au commandant du blocus. Le bruit se répand depuis que le commandant de ce fort a demandé à se rendre, pourvu qu'il fût permis à la garnison de se retirer avec les honneurs de la guerre ; mais on prétend qu'il lui a été répondu qu'elle devoit se rendre à discrétion. On dit qu'il ne lui reste de vivres que pour trois jours.

ANGLETERRE.

Extrait d'une lettre de Londres, du 22 janvier.

Un courrier arrivé de Paris hier à quatre heures du matin, apporta au gouvernement la nouvelle du jugement du ci-devant roi. Le bruit s'est aussi-tôt répandu qu'il avoit été condamné à mort par une majorité absolue de 120 voix. Pour juger de l'effet qu'a produit cette nouvelle, il suffit de lire ce qu'en disent les feuilles les plus favorables à la révolution française. Comme l'esprit public est devenu ici presque universellement ministériel, cette condamnation a envenimé la haine de ce qui se fait en France, & tous les papiers foudroyés par la liste civile veulent chercher encore, par leurs déclamations & leurs exagérations, à irriter le peuple contre la nation française.

On vient de donner des ordres à Portsmouth de tenir prêts une grande quantité de bateaux plats : il est probable qu'une descente sur les côtes de France fera partie de la première campagne ; comme aussi qu'une des premières opérations des Anglois sera de faire une tentative sur Cherbourg, & de détruire un port qui leur donne beaucoup d'ombrage. Je crois qu'on n'a pas un moment à perdre pour le mettre en état de défense.

On mande aussi de Portsmouth qu'on y arme avec la plus grande célérité le prince de Galles, vaisseau de 98 canons, dont le commandement étoit destiné au duc de Clarence, le fils du roi ; mais l'accident qui vient d'arriver à ce prince forcera de lui nommer un successeur. En voulant monter en carrosse, il a manqué le marche-pied, est tombé, & s'est cassé le bras gauche.

Le nombre des hommes de milice, qui sont déjà rassemblés, se monte à 7,680. Dans ce moment, 6,410 ont ordre de se rassembler. Le reste, qui n'a pas encore reçu d'ordre, monte à 14,900 en Angleterre, & 1,840 dans le pays de Galles. Le total sera de 30,840.

Pendant que notre ministère repousse tout moyen de conciliation avec la France, d'autres cours, qui cependant pourroient avoir plus de motifs que la nôtre pour être mécontentes de la révolution française, s'empressent de manifester leur desir de conserver la paix avec cette nation. Nous apprenons que le prince de Castelfoia, ambassadeur de Naples ici, a reçu des ordres pour se rendre en France avec des pouvoirs pour reconnoître la république. On ne voit

pendant pas encore qu'il fasse ses préparatifs de départ ; & l'on pourroit croire qu'il attend l'issue de quelques événemens pour aller remplir sa nouvelle mission.

(Extrait des papiers anglois du 20 janvier.)

La guerre semble plus certaine que jamais. On regarde comme un signe prochain d'hostilités la nomination du lord Amberst, pour commander en chef les forces britanniques, & l'ordre donné ces trois derniers jours de mettre en commission plusieurs vaisseaux de 64 canons. L'Angleterre a actuellement en commission quarante-cinq vaisseaux de ligne, outre un plus grand nombre de frégates & de gardes-côtes.

Hier le 59^e régiment d'infanterie s'embarqua pour Jersey & Guernsey. L'ordre avant le départ par le colonel, portoit que S. M. étoit fâchée de se séparer si-tôt de son 59^e régiment, qui ne faisoit que d'arriver du service étranger ; mais que S. M. ayant la plus grande idée de sa discipline & de la bravoure, elle lui avoit destiné le poste d'honneur.

On assure que le conseil-exécutif de France a envoyé des lettres circulaires dans tous les ports du royaume, pour recommander d'armer en course, & se mettre en état de ruiner le commerce de l'Angleterre. Le ministre de la marine a également écrit aux amis de la liberté & de l'égalité du Havre & d'autres ports, pour engager les matelots à se rendre à Brest, où quarante vaisseaux de ligne sont prêts à transporter cinquante mille hommes sur les côtes d'Angleterre.

Les François construisent à Brest un vaisseau de 110 canons qui s'appellera la ville de Londres.

La réponse du lord Grenville à la note de M. Chauvelin a été publiée ici avant qu'elle pût être parvenue à la convention nationale. Cet oubli des formes diplomatiques auxquelles le cabinet de Saint-James est plus attaché qu'aucun autre, annonce qu'il ne veut garder aucun ménagement avec la France.

Les enfans de Westminster ont la gloire d'avoir les premiers fait supprimer le fouet, châtiment contraire à la décence, & qui ne convient qu'à des esclaves. C'est ce qu'ils appellent les droits des enfans. A Eton, les enfans ont tenté de faire la même révolution ; mais on a trouvé qu'en la tolérant ce seroit approuver indirectement la révolution de France, & les flagellans ont été maintenus dans leurs droits.

On a remarqué que Payne n'a été brûlé en effigie que dans des endroits où ses ouvrages n'étoient pas du tout connus, tandis qu'en Ecosse où ils ont été lus généralement, il n'a reçu aucune insulte. Les Ecossois aiment mieux brûler leur compatriote Dundas.

FRANCE.

De Paris, le 29 janvier.

Avant-hier, sur les six heures du soir, une force armée considérable à pied & à cheval, avec des canons, a envahi le jardin de l'Égalité, ci-devant Royal ; toutes les issues en ont été interceptées, & personne n'en pouvoit sortir sans sa carte de section. On ne connoit pas encore les véritables motifs de cette expédition ; les uns ont dit que c'étoit pour se saisir de l'assassin de Pelletier, qui y étoit caché ; d'autres, pour visiter & détruire les repaires du jeu ; d'autres, enfin, pour surprendre des émigrés & des conspirateurs qui y sont renfermés. Il paroît certain que le comité de surveillance a reçu des dénonciations importantes à cet égard. Au milieu de cette expédition militaire, les propriétés ont été respectées, & aucun citoyen n'a été insulté. Plusieurs ont été obligés d'y passer la nuit, faute de s'être prévenus de leurs cartes de citoyens.

COMMUNE DE PARIS.

Suite de la séance du 26 janvier.

Les fédérés, réunis en société aux Jacobins, se sont présentés ensuite; ils ont lu l'arrêté suivant:

Extrait des procès-verbaux de la séance de la société des défenseurs de la république, du 26 janvier.

« Appert que, sur la dénonciation faite à ladite assemblée des allusions & des sentimens d'incivisme que renferme la pièce, dite *la chaste Suzanne*, jouée au théâtre du Vaudeville; elle a arrêté que de reciter des commissaires porteroient au conseil-général l'invitation d'empêcher la représentation de cette pièce aristocratique, motivée sur l'impudence avec laquelle les valets de la ci-devant cour ont applaudi hier soir aux allusions criminelles qu'elle renferme. » (Renvoyé au département de police).

A cette députation, en a succédé un autre de la section des Graviillers; elle a lu un arrêté ainsi conçu :

« L'assemblée générale, sur la motion d'un de ses membres, considérant combien il est important d'éviter toutes les intrigues des malveillans, & d'assurer la tranquillité publique; a arrêté que le conseil-général de la commune seroit invité de prendre un arrêté, à l'effet d'empêcher les voitures, & notamment les voitures de place, de rouler dans les rues passées minuit. »

Le conseil a passé à l'ordre du jour sur cette demande.

CONVENTION NATIONALE.

Lettre de Dumouriez, lue dans la séance du 25.

« Au moment où les armées de la république ont conquis la Belgique, j'ai imaginé de lever dans ces contrées une force auxiliaire de 40 mille hommes. Pour que cette force ne fût pas un objet de dépense, ni pour la république, ni pour les Belges eux-mêmes, j'ai assigné sur des emprunts, requis des corps ecclésiastiques, le paiement de toutes les fournitures nécessaires pour l'établir, & pour que la trésorerie nationale pût tirer aussi temporairement quelques parties des sommes provenues de ces emprunts, je suis convenu avec les divers fournisseurs que, si l'armée française avoit besoin des sommes qu'ils doivent toucher, ils remettraient leurs assignations, & en recevraient le montant en assignats au cours.

D'après ce plan, j'ai donc arrêté des réquisitions pour 30 à 40 millions de florins, argent de Brabant, aux différens corps ecclésiastiques des provinces belgiques, & j'ai remis à des fournisseurs pour 4 millions 67 mille 886 florins 5 sols 6 den. d'assignations de ce genre; mais Malus & d'Espagnac ayant dérangé cette organisation d'emprunts, & votre décret du 15 décembre ayant épouvané les fournisseurs, je n'ai plus donné d'assignations, & les autres généraux en ont, je crois, peu donné. Des 4 millions 67 mille 886 liv. 5 sols 6 deniers même que j'avois données, 3 millions 663 mille 27 liv. 7 den. l'ayant été de la compagnie Masson, qui a tout-au-plus fait usage de 100 mille florins, parce que tout peut encore être remis à la trésorerie. Il en est donc résulté que la presque totalité de 30 à 40 millions de florins de Brabant, ou 60 millions de notre monnaie, que j'ai requis à titre d'emprunt des corps ecclésiastiques de la Belgique, est rentrée à la disposition de la république; & cette somme, en calculant ce qu'il faut payer en numéraire pour chaque homme, soit de 20 sols par jour, procure le moyen de payer pendant dix mois une armée de 200 mille hommes dans la Belgique & sur le Rhin.

J'avois cru inutile jusqu'à présent de vous donner des détails sur ces mesures, & je m'étois contenté d'en instruire le pouvoir exécutif; mais la chute si rapide & si effrayante des changes, & la hausse prodigieuse du numéraire, ne me permet pas de douter que nos ennemis n'aient fait quelque coalition avec nos agioteurs, dans l'espoir de nos besoins: il m'a donc paru que le meilleur moyen de déjouer leurs criminelles manœuvres, étoit d'annoncer hautement nos ressources, & de prouver que la trésorerie nationale n'avoit plus besoin, d'ici à dix mois, de chercher du numéraire pour soutenir les armées du Nord. J'espère vous annoncer également bientôt d'autres mesures qui vous procureront tout ce qu'il faudra pour l'armée des Alpes & celle d'Italie. Si ces mesures vous sont agréables, je vous prie de décréter que toutes les assignations que le commissaire-ordonnateur Malus, & ceux des autres armées, ont données d'après mes ordres ou ceux des autres généraux, soient échangées en assignats par la trésorerie nationale, & que cette trésorerie soit chargée d'en poursuivre sur-le-champ le recouvrement, ainsi que des 30 millions environ de florins qui me restent à donner: l'armée n'ayant des besoins que successivement, la trésorerie, pour soulager les corps ecclésiastiques, pourroit leur accorder des termes, comme l'ont fait plusieurs entrepreneurs. J'ai donné des ordres à la compagnie Masson pour qu'elle fasse rentrer à l'instant toutes celles des assignations de l'état ci-joint, dont la négociation ne seroit pas encore consommée.

(Présidence du citoyen Rabaut).

Séance du lundi 28 janvier.

Trois bataillons du Var, accusés d'insubordination grave, avoient été désarmés à Nîmes par ordre des commissaires de la convention nationale: neuf coupables ont été arrêtés. D'après le rapport qui lui a été fait à cet égard, la convention a décrété que les détenus seroient jugés par le tribunal de Nîmes, & que les armes seroient rendues aux soldats & officiers de ces trois bataillons.

Un rapport particulier sur la situation critique du département de l'Isle de Corse, menacé par les escadres ennemies, a été renvoyé à l'examen du comité de défense générale.

Le comité des finances a fait un rapport tendant à faire supporter par le trésor public les frais d'entretien & de nourriture des personnes détenues pour cause de sûreté générale. Buzot & Malarmé ont combattu ce projet, en soutenant que les départements supportoient chacun cette espèce de frais, en prenant sur les sols & deniers additionnels. Thuriot a représenté que ces frais ne devoient pas être & n'étoient pas à la charge des localités. Après quelques débats, la convention a adopté le projet du comité, en décrétant que le trésor public acquitteroit une somme de dix-neuf mille livres avancées pour les détenus par le concierge des prisons de l'Abbaye.

Un membre a dit que le nombre des prisonniers à l'abbaye étoit très-grand & s'augmentoît chaque jour; que ces prisonniers manquoient de paille, & étoient dans le fumier jusqu'aux genoux: ce membre a demandé que le comité de surveillance fût tenu de rendre compte, sous trois jours, de l'état des prisons de Paris. Cette motion a été adoptée; mais ce sera la municipalité de Paris qui rendra ce compte. Buzot a demandé la parole pour une motion d'ordre; à peine avoit-il prononcé quelques mots, qu'un grand tumulte s'est élevé; un membre a reproché à Buzot d'avoir oublié la mort de Michel le Pelletier. Buzot déclare qu'il regarde ce reproche comme l'injure la plus grave qui puisse lui être faite, & qu'il en prend acte. Le tumulte devient si violent

que le président est obligé de se couvrir. Le calme renaît : Buzot reprend la parole, & montre de l'étonnement de ce que la convention ne censure pas le membre qu'il accuse de l'avoir injurié. — Le bruit recommence. — « Eh! bien; s'écrie Buzot, je dévorerais l'injure, puisqu'on m'y force; je l'oublie cette injure; puis-je bientôt oublier dans mes foyers le malheur d'être homme! » — Buzot est encore interrompu, on demande l'ordre du jour : cependant la parole est maintenue à l'opinant; il dit, qu'avant-hier, dans la nuit, le comité de sûreté générale a fait arrêter l'auteur d'un journal estimable dans lequel sont recommandés l'obéissance aux loix & aux autorités constituées, le respect pour la convention nationale, & la haine pour les anarchistes & les désorganisateur : Buzot demande que l'auteur de ce journal soit mis en liberté, & que l'on rapporte le décret, exécuté dans une séance du soir, qui a ordonné la réduction & le renouvellement du comité de sûreté générale.

Rovere, membre de ce comité, a rétabli quelques faits avancés par Buzot : il a dit que c'étoit hier, à six heures du soir, qu'on avoit arrêté le citoyen Nicole, rédacteur du *Journal François*; & qu'il n'étoit pas vrai que l'on eût recommandé à son associé de cesser le journal, lorsque cet associé étoit venu reprendre les registres saisis.

Pour montrer que ce journal n'étoit pas aussi patriotique que l'avoit dit Buzot, Rovere en a lu quelques passages qui prouvent que le but de l'auteur n'étoit pas de prêcher le respect pour la convention. Dans un paragraphe, le journaliste qualifie d'*hommes de sang* les membres du comité de sûreté; dans un autre, on dit que Paris a assassiné Michel le Pelletier, parce que ce député ayant promis à l'assassin de ne point voter la mort du tyran, avoit manqué de parole.

Collot-d'Herbois a observé que la convention étant devenue la famille de le Pelletier, c'étoit à elle à faire poursuivre devant les tribunaux les calomniateurs de ce digne représentant du peuple.

La convention a chargé le comité de sûreté générale de lui faire un rapport sur les délits imputés à l'auteur du *Journal François* : elle a passé à l'ordre du jour, sur la motion tendante à rapporter le décret qui a ordonné le renouvellement de ce comité.

Le général Cuffine écrit, en date du 22 de ce mois, qu'une commune du district de Vesoul, qui compte dans l'armée du Rhin dix-huit de ses jeunes citoyens, leur a envoyé dix-huit paires de souliers, autant de paires de bas, & trente-six chemises : le général fait passer à la convention la lettre que lui a adressée cette commune, en faisant son envoi.

La convention a ordonné que cet acte de patriotisme seroit consigné avec mention honorable dans le procès-verbal.

Deux autres lettres du même général, ne contenant que des témoignages de satisfaction sur la bravoure & la patience des troupes qu'il commande, & des réclamations relatives à leurs besoins, ont été renvoyées aux comités qui doivent en connoître.

Les comités de la guerre & de défense générale ont proposé de créer un corps de cavalerie qui se réuniroit à celui déjà caserné à l'Ecole-Militaire. Cette proposition a été décrétée.

Camus, au nom des commissaires chargés d'examiner les papiers des membres du directoire des achats, a représenté à la convention que le citoyen Cousin avoit été compris mal-à-propos dans le décret d'arrestation : depuis quelque

tems, Cousin n'est plus membre de ce directoire, & ce fait est constaté par la lettre ministérielle qui lui a retiré ses pouvoirs : en conséquence, Camus a proposé de rendre la liberté à ce citoyen.

La convention a adopté la conclusion du rapport de Camus.

Le projet sur l'organisation du ministère de la guerre, présenté au nom du comité de défense générale par le citoyen Sieyès, a été soumis à la discussion. Saint-Just, qui a parlé le premier, a cherché d'abord les causes du mal pour appliquer ensuite le remède; il les a vues & dans les personnes & dans les choses, & dans le ministre & dans l'arrangement de l'administration : il a proposé un plan, d'après lequel il y auroit un conseil administratif & un seul ministre qui seroit distinct du conseil, & qui rendroit compte immédiatement à l'assemblée nationale.

Fabre d'Églantine s'est attaché à montrer que le directoire des fournitures, ou l'économat national, proposé par Sieyès, seroit une institution vicieuse, en ce qu'elle livreroit à l'ineptie, ou à la rapacité de quelques agens, des choses que le zèle national & la concurrence seroient abonder sûrement.

Jean de Bry a prononcé un discours pour appuyer le plan de Sieyès.

Buzot a dit que ce plan l'avoit séduit au premier coup-d'œil; mais qu'après l'avoir examiné attentivement, il avoit vu qu'on y laissoit subsister tous les vices de l'administration actuelle, en changeant seulement les noms & la quotité des appointemens.

La discussion a été ajournée.

Séance levée à cinq heures.

MONESTIER, Rédacteur des articles de la Convention nationale.

Pay. de l'hôtel-de-ville de Paris, six derniers mois 1792.
Lettre A.

Cours des changes d'hier.

Amsterdam.....	29.	Cadix.....	28 liv. 10 f.
Hambourg.....	360.	Gènes.....	175.
Londres.....	15 ½.	Livourne.....	285.
Madrid.....	28 liv. 15 f.	Lyon, pay. de Janvier...	¼ p.

COURS DES EFFETS PUBLICS.

Du 28 janvier 1793.

Actions des Indes de 2500 liv.....	1875. 80.
Portion de 1600 liv.....
Idem, de 312 liv. 10 sous.....
Emprunt d'octobre de 500 liv.....	406. 5. 4.
Emprunt de déc. 1782, quittance de financ. e. 11 ½. 17 ½. p.
Emprunt de 125 millions, déc. 1784.....	7 ½. 7 ¾. 7 ¾. p.
Sorties.....	4 ½. p.
Emprunt de 80 millions, d'août 1789.....	11 ½. 12. 11 ¾. 11 ¾.
	13. 15. p.
Assurances contre les Incendies.....	393. 91. 90. 89. 88. 87.
	86. 85.
Idem, à vie.....	393. 88.

CONTRATS.

Première classe, à 5 pour 100.....	77 ½. 77 ¾.
Seconde classe, à 5 p. 100 suj. au 15 ^e	70.
Troisième classe, à 5 p. 100. suj. au 10 ^e	66 ½.